ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chargés d'enseignement

Question écrite n° 61745

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive. A l'heure actuelle, plus des 2/3 de ceux-ci (soit 3 354 sur 5 687) n'ont pratiquement pas bénéficié des mesures de revalorisation de 1989, et n'ont pas été touchés par la mesure de 1993. Or, ils font le même travail sur les activités physiques et sportives, ils ont les mêmes responsabilités face aux élèves, et ils exercent dans les mêmes secteurs d'intervention que les enseignants certifiés ou agrégés. Les différentes voies d'intégration dans le corps des certifiés ou voies de promotions à la hors classe ou classe exceptionnelle ne laissent pas prévoir une amélioration de leur situation. Aussi, au moment où un plan de titularisation des précaires de la fonction publique s'annonce, il lui demande de prendre en compte ce problème.

Texte de la réponse

Une réflexion globale sur le devenir des corps des professeurs d'enseignement général de collège (PEGC) et des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive (CE d'EPS) a été engagée avec les organisations syndicales afin d'examiner les améliorations qui pourraient être apportées aux perspectives de carrière de ces personnels. Différentes hypothèses sont ainsi mises à l'étude conduisant, d'une part, à élargir les contingents d'emplois de la hors classe et de la classe exceptionnelle et, d'autre part, à réduire les durées des derniers échelons de la classe exceptionnelle. Les mesures envisagées pour améliorer la carrière de ces personnels pourraient se traduire par un plan de trois ans.

Données clés

Auteur : M. Michel Voisin
Circonscription : Ain (4e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 61745
Rubrique : Éducation physique et sportive
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 juin 2001, page 3189
Réponse publiée le : 13 août 2001, page 4670